

3 juillet 2017

# Solidaires

Union syndicale

## MOSELLE

## Tour de France 2017 de la mobilisation sociale

### Contre les ordonnances du docteur Macron ! Etape Moselle

**Loi travail 2... Ordonnances ou pas... ON N'EN VEUT PAS !!!**

Tout le monde a encore en tête la loi Travail improprement appelée loi El Khomri alors qu'il faudrait la qualifier de « loi Gattaz-Hollande-Valls-Macron-El Khomri », loi adoptée déjà à coups de 49.3 à répétition. Mais le nouveau président jupitérien n'entend pas s'arrêter là. Il veut aggraver encore la condition des salarié-e-s. « *Libérer le travail et l'esprit d'entreprise* », pour Macron, c'est faire que l'accord d'entreprise, là où le rapport de subordination du salarié à son employeur est le plus direct, devra prévaloir sur l'accord de branche. Faciliter le licenciement économique, limiter le recours aux prud'hommes en durée comme en réparations quand l'entreprise est coupable, remettre en cause le contrat de travail et mettre en place le contrat de projet, imposer la négociation entreprise par entreprise, limiter les prérogatives syndicales par une fusion des mandats existants ce qui va limiter les moyens d'intervention des représentants du personnel en matière de santé et conditions de travail, permettre au patronat de recourir unilatéralement au référendum d'entreprise sous chantage à l'emploi, c'est ça le programme de Macron en marche pour le MEDEF.

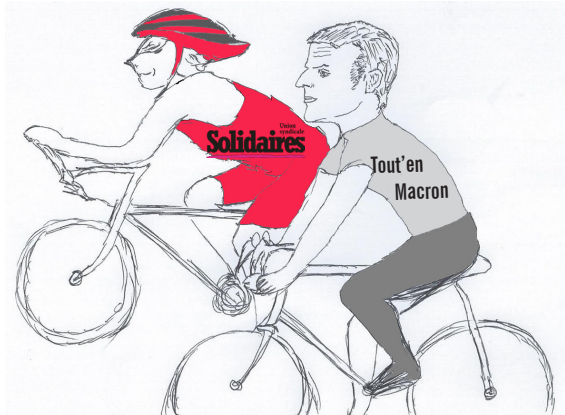
Pour y arriver, **le chef de l'État veut aller vite pour éviter la contestation**, en recourant à des ordonnances qui seront ratifiées courant septembre. Nous n'entendons pas le laisser faire ce coup d'État social. Solidaires Moselle entend utiliser la période estivale pour dénoncer le retour au 19ème siècle en matière de relations sociales.

Aujourd'hui, nous, « *les gens qui ne sont rien* » (dixit le président) mais sans qui rien ne serait, profitons du Tour de France pour rappeler à Monsieur Macron que les conditions de son élection et des élections législatives qui ont suivi, l'état de l'opinion publique toujours hostile à la remise en cause du Code du Travail, ne l'autorisent pas à passer en force ses projets !

Nous lui rappelons devant le site de PSA Trémery qui anticipe déjà les promesses macroniennes en mettant en place l'accord NEC (« *Nouvel Élan pour la Croissance* » sic) qui augmente l'intensité du travail, dégrade les conditions de travail, supprime des emplois, réduit les charges de l'employeur et qui va continuer d'engraisser les comptes des actionnaires au détriment des salarié-e-s qui voient leur pouvoir d'achat baisser d'année en année. Face à l'augmentation de la charge de travail, les troubles musculo squelettiques et autres maladies sont en forte hausse.

Avec la prolongation de l'état d'urgence et son inscription dans le droit commun, le gouvernement disposera d'un arsenal pour poursuivre les dérives d'une répression qui s'est déjà abattue lors de la première loi Travail sur des militant-es sans même un regard judiciaire.

Hier, de façon inédite, le président Macron est intervenu devant le Congrès, procédure exceptionnelle réunissant Assemblée nationale et Sénat, renvoyant la déclaration de politique générale du Premier ministre à un second rôle ce 4 juillet. Il a même promis de convoquer le Congrès tous les ans à la date anniversaire de son élection. Pas plus rassurant pour une véritable démocratie que le recours aux ordonnances !



**Eh, Manu, on va gagner, on ne veut pas de tes ordonnances ni de tes saignées !**

**Macron, fossoyeur  
de l'accès aux droits**

**La casse du travail social est en marche.** Les départements n'ont pas attendu la casse du Code du Travail pour se désengager, contourner les conventions collectives, réduire les financements ou imposer des appels à projet plaçant les associations en concurrence les unes contre les autres. Les entrepreneurs du social répondent à des contrats à impact social subordonnant l'action sociale au monde de la finance. **Les conditions de travail et la qualité des services rendus aux publics se dégradent jours après jours.** De nombreux enfants en situation de danger avéré ne peuvent plus être protégés. Sur le terrain, les équipes sont à bout ; les situations sont dans bien des cas critiques ! Il y a urgence, urgence sociale, urgence morale, urgence à se mobiliser, à défendre la protection de l'enfance et l'ensemble du travail social. La casse des conventions collectives via les attaques au Code du travail amplifiera ce processus.

Les mobilisations en cours à Angers, Marseille, Rennes, en Seine Saint Denis, dans le Nord, la Meurthe et Moselle ou les Hauts de Seine... sont porteuses d'espoir ! Depuis le 27 juin, des salarié-es de la protection de l'enfance sillonnent à pieds les routes entre Angers et Paris pour rejoindre ce 4 Juillet les Assises de la Protection de l'Enfance ou aura lieu une manifestation.

## Flexibilité et nous les femmes, allons-nous craquer ?!

Aujourd'hui **travailler pour les femmes n'est plus un choix, mais une nécessité**. Elles doivent travailler et restent « *les responsables en titre du travail domestique* ». Au delà d'une répartition toujours inégale des tâches parentales et domestiques, elles sont soumises à une charge invisible supplémentaire, celle de veiller à la gestion, l'organisation et l'anticipation pour que la vie du foyer ne soit pas perturbée. Avec plus de flexibilité, des temps de travail, des salaires, des congés et des contrats négociables à tout moment, cette « *charge mentale* » ne fera que s'alourdir jusqu'au débordement !

Nous sommes déjà payées en moyenne 26% de moins que les hommes pour percevoir une retraite de 42% inférieure à la leur. Bien que nous soyons plus diplômées, les emplois dits féminins sont concentrés dans quelques secteurs peu rémunérateurs et les temps partiels favorisés. Nous sommes les 52% de la population française victimes de cette discrimination sociale à laquelle s'ajoute encore les violences verbales, physiques et sexuelles. Nous n'avons que trop fait preuve de souplesse, nous ne pouvons accepter cette « flexibilité » sans perdre notre santé et notre dignité !!!

Il est temps de réclamer le respect et la reconnaissance que nous méritons et de rejoindre les mouvements sociaux pour dire :

« **Non à la loi travail,  
Non à la casse du code  
du travail,  
Non à l'inégalité des  
hommes et  
des femmes !** »

## Service Public, cap Entreprise !

Pour Emmanuel Macron, le « **cœur de la mission de l'administration ne sera plus la sanction mais le conseil et l'accompagnement** ». Ça pourrait paraître plutôt « sympa » à prime abord mais l'Entreprise et ses actionnaires sont au cœur des préoccupations du président jupitérien. Et c'est elle en réalité qui bénéficiera du « droit à l'erreur » face à l'administration. Une disposition qui convient au MEDEF.

Au programme, **50 000 postes encore en moins en 5 ans** dans la fonction publique d'État et **70.000** dans la Fonction Publique Territoriale, **c'est autant de services publics en moins** avec des grandes régions, des métropoles et des intercommunalités qui éloignent encore le pouvoir et les services des habitants. Moins de fonctionnaires, c'est

moins d'inspecteurs du travail mais après tout que restera-t-il à contrôler après la loi Travail 2 ?!! C'est toujours moins de contrôle de sécurité en matière industrielle et environnementale, moins de moyens pour la protection du consommateur, moins de moyens pour lutter contre la fraude fiscale et tenir les comptes des collectivités locales et les conseiller en toute neutralité face à des banques qui ont montré leur appétit et leur absence de scrupule.

**Le service public, c'est notre bien commun, celui qui nous protège au nom de l'intérêt général, c'est le seul patrimoine de ceux qui n'en ont aucun.**



**Alors battons nous pour le conserver !**

## Bureaux de poste, la désertification !

Nombre de bureaux de poste ont fermé ou sont sur le point de le faire en Moselle depuis un an. Ils sont soit transformés en « agences postales communales » (APC) ou « relais poste commerçants » (RPC), soit purement et simplement rayés de la carte. Les opérations que les usagers peuvent y faire sont nettement réduites par rapport à celles réalisées dans un bureau de poste classique (400 dans un bureau de poste, 20 dans une APC ou un RPC). Cela contraint les gens à effectuer des déplacements beaucoup plus importants pour bénéficier d'un véritable service postal. Le temps du service public des PTT, Postes et Télécommunications, est bien loin !